



Le Dr John P. O'Keefe

« Notre étroite collaboration avec l'ACSCBMF nous permet de vous informer des sujets d'actualité qui touchent le quotidien des généralistes. »

La concurrence est-elle favorable aux soins?

Cette édition spéciale du *JADC* est publiée en collaboration avec l'Association canadienne des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale (ACSCBMF). Notre collaboration étroite avec l'ACSCBMF nous permet, entre autres, de vous informer des sujets d'actualité qui touchent le quotidien des généralistes, comme les lésions nerveuses qui surviennent à la suite de l'extraction d'une dent, l'emphysème chirurgical et la procédure à suivre dans le cas d'un ou d'une patiente victime de violence familiale.

Nous souhaitons également vous informer de thèmes cliniques qui peuvent sembler lointains aux généralistes, mais que nos collègues spécialistes rencontrent régulièrement. Je pense aux articles sur les traumatismes faciaux, les fractures supra-orbitaires et l'embolie graisseuse qui suit un prélèvement dans la crête de l'os iliaque. En plus de fournir un aperçu des activités chirurgicales de nos collègues, ces articles soulignent les frontières sans cesse repoussées de nos pratiques professionnelles.

Je suis certain que nos collègues spécialistes auraient beaucoup d'exemples de questions qu'ils ont eu à débattre avec des collègues d'autres professions sur l'étendue des pratiques professionnelles.

Les désaccords concernant les pratiques professionnelles conventionnelles deviennent de plus en plus courants dans l'univers moderne des professions de la santé. Au cours des 2 dernières décennies, il semble que nous ayons délaissé le cadre discret et distinct des pratiques professionnelles au profit d'une situation où le chevauchement des frontières est devenu la norme. Les responsables des politiques gouvernementales ont encouragé ce changement dans l'espoir que le contexte de réglementation en évolution favoriserait la concurrence et l'innovation dans la prestation des services de santé. Ces changements ont notamment pour objectifs d'accroître les choix offerts aux patients, de réduire les coûts des

soins de santé et d'assurer la prestation de soins de qualité.

La commissaire de la concurrence du Canada s'intéresse aux objectifs de ces politiques et à notre secteur. Elle a fait ressortir le thème des services d'hygiène dentaire dans une allocution prononcée le 15 mai dernier à Toronto. Selon elle, les pays comme le Canada n'ont d'autre choix que de promouvoir la concurrence et l'innovation dans les marchés, surtout dans le secteur des services en pleine expansion, si nous voulons survivre dans le contexte de la mondialisation au XXI^e siècle. Selon la commissaire, les marchés doivent être «dépourvus de toute réglementation inefficace, inefficace et inutile qui pourrait même empêcher [les personnes aux talents créatifs] de faire plein usage de leurs compétences». Elle admet que le personnel du Bureau de la concurrence est en faveur de la concurrence, mais nie qu'il est fanatique : «nous ne défendons pas aveuglément la concurrence au détriment de tous les autres objectifs».

C'est une nouvelle encourageante, car elle me porte à croire que le Bureau devrait être ouvert aux arguments valables que la profession dentaire peut présenter sur le plan de la sécurité des patients, de la rentabilité, de l'efficacité de la prestation des soins buccodentaires, de la pratique clinique en collaboration et du niveau de compétence des praticiens.

Je crains qu'en matière de concurrence les autorités à travers le monde prônent un accès direct aux services d'hygiène dentaire, apparemment sans consulter la profession dentaire de manière adéquate. Ma principale préoccupation découle du fait que le terme «services d'hygiène dentaire» puisse être mal interprété. Je crains également que les associations d'hygiénistes dentaires souhaitent que leurs membres assument le rôle de principaux fournisseurs de soins buccodentaires, tentant de convaincre les décideurs que les soins buccodentaires ne sont pas une science suffisamment exigeante, qui requiert une autorité de la part de dentistes hautement compétents en matière de gestion de cas.

J'ai fait la connaissance de dentistes qui, par le passé, exerçaient la profession d'hygiéniste dentaire et tous m'ont répété la même chose : «Je ne savais pas ce que je ne savais pas quand j'étais hygiéniste.» Dans cette folle course au modernisme, où l'innovation et la concurrence sont des impératifs, je demande qu'on mène d'autres consultations afin d'examiner le niveau de connaissance nécessaire pour coordonner les types de soins buccodentaires que les Canadiens méritent.

John O'Keefe
1-800-267-6354, poste 2297
jokefe@cda-adc.ca